

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2023 À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 19 juin, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, dûment convoqué le 12 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Yves ARCHAMBAUD.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Marianick LAURINE, Patrick BARTHO, Christian GOUIN, Estelle PETIT, Christophe GOURGUECHON, Stéphane GENAUDEAU et Bernard GUILLET, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

ABSENTS EXCUSÉS : Lionel LAVILLE qui a donné pouvoir à Patrick BARTHO et Hervé BOISSON qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marianick LAURINE

ORDRE DU JOUR

- 2023/06/01 - Tableau des effectifs
- 2023/06/02 - Recensement INSEE : désignation du coordonnateur
- 2023/06/03 - Projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême
- 2023/06/04 - Achat (déshumidificateur, chaises)
- 2023/06/05 - Cérémonie du 09 juillet
- 2023/06/06 - Questions diverses

Le procès-verbal du 27 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2023/06/01 - TABLEAU DES EFFECTIFS

L'agent polyvalent qui assure l'entretien de la voirie et des espaces verts, conjointement avec Bougneau donne satisfaction et il convient de le stagiairiser au 01/07/2023.

L'agent qui assure le ménage des locaux, conjointement avec Rouffiac, sera stagiairisé en même temps qu'à Rouffiac (recrutement d'un nouvel agent possible lorsque l'agent actuellement en poste ne fera plus partie de l'effectif), soit au plus tôt au 01/07/2023.

À compter du 1^{er} juillet 2023, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOIS	Votés par CM	Pourvus	Non Pourvus
PERMANENTS TITULAIRES	2	1	1
Rédacteur principal 1 ^e classe : 10 h/semaine au 01/07/2021	1	1	0
Adjoint techn. territorial : 14 h/semaine au 01/07/2023	1	1	0
Adjoint techn. Terr : 1 h/sem. au 01/07/2023 au plus tôt	1	1	0
PERSONNEL TEMPORAIRE CONTRACTUEL	3	0	3
Adjoint techn. Terr. : 14 h/sem. du 01/03 au 30/06/23	1	1	0
Adjoint techn. Terr. : 1 h/semaine à compter du 01/01/23	1	1	0

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

2023/06/02 - RECENSEMENT INSEE : DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ST-SEURIN fera l'objet d'un recensement de population en 2024 et que, pour ce faire, il convient de nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2024 :

- crée un poste de coordonnateur communal et désigne Nelly DÉSAPHIS, Secrétaire de Mairie, pour assurer ce rôle,
- crée un poste d'agent recenseur,
- inscrira la dépense au budget primitif 2024,
- charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2023/06/03 - PROJET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE À ANGOULÊME

SYNTHÈSE

Il est proposé au conseil municipal de soutenir le projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) sur la commune d'Angoulême porté par CALITOM en partenariat avec la communauté de communes de la Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais afin de tendre vers une autonomie du territoire en matière de gestion des déchets non valorisables, de sortir de la technique de la mise en décharge pour s'orienter vers la valorisation énergétique, de réduire la dépendance aux opérateurs privés et de permettre aux collectivités une meilleure maîtrise des coûts.

Vu la délibération du comité syndical de Calitom n° D2022_1_1 du 8 février 2022 portant décision d'abandonner la technique de la mise en décharge pour les déchets résiduels ;

Vu la délibération du comité syndical de Calitom n° D2022_4_1 du 25 octobre 2022 portant engagement des études de définition relatives au scénario de création d'une unité de valorisation énergétique sur la commune d'Angoulême ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CDCHS du 15 décembre 2022 portant engagement des études de définition relatives au scénario de création d'une unité de valorisation énergétique sur la commune d'Angoulême ;

Vu la délibération du comité syndical de Calitom n° D2023_2_1 du 15 mars 2023 portant sur l'engagement d'une phase de concertation préalable concernant ce projet ;

Vu le dossier de déclaration d'intention mis à disposition du public par Calitom en date du 24 avril 2023 ;

Considérant ce qui suit :

Malgré les efforts consentis au travers des politiques de prévention et de tri, la quantité de déchets résiduels non valorisables est complexe à maîtriser et il faut bien reconnaître que notre consommation produira toujours une part de déchets ultimes.

Sur le territoire de la Haute-Saintonge, la totalité de ces déchets est actuellement enfouie sur le site de Sotrival à Clérac dont la capacité de stockage diminue pour passer à 125 000 tonnes /an jusqu'à sa fermeture programmée en 2036. Par ailleurs, une dizaine de sites d'enfouissement doivent fermer dans la région Nouvelle Aquitaine d'ici 10 ans. La seule option de la mise en décharge n'est donc plus tenable.

Cette situation ne doit pas entraîner pour le territoire une dépendance aux opérateurs privés dont les solutions sont structurellement inflationnistes mais tendre au contraire vers une autonomie locale en matière de traitement des déchets.

Pour répondre à cette urgence, CALITOM en partenariat avec la CDCHS et le SMICVAL a étudié trois scénarii :

1. Production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) valorisés en cimenterie (auprès d'un acteur privé)
2. Production de CSR valorisés dans une chaufferie à créer sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique
3. Valorisation des déchets dans une unité de valorisation énergétique (UVE) à créer sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique

À l'issue de cette étude, il ressort que la solution de l'UVE est la plus pertinente, d'autant que la CDC de Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais se proposent d'être partenaires du projet. Ce mode de valorisation offre en effet un double bénéfice : le processus d'incinération des déchets avec récupération d'énergie consiste à transformer la chaleur dégagée par la combustion des déchets en vapeur sous pression. Elle peut alors alimenter des réseaux de chaleur urbains mais aussi répondre aux besoins d'industriels locaux consommateurs de gaz naturel.

À ce titre, un dossier de déclaration d'intention a été déposé par Calitom.

Il est notamment proposé la construction d'une UVE sur la commune d'Angoulême d'une capacité de 120 000 tonnes prenant en compte des perspectives ambitieuses de réduction des déchets liées aux efforts de prévention.

Le montant de l'investissement est estimé à 110 millions d'euros pour une mise en service industrielle au printemps 2029.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique à Angoulême, porté par Calitom en partenariat avec la CDC de Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

2023/06/04 - ACHAT (DÉSHUMIDIFICATEUR, CHAISES)

Monsieur le Maire a commandé un déshumidificateur et un grand frigo pour la salle associative, comme prévu au budget.

Il soumet l'idée d'acheter une cinquantaine de chaises en polypropylène, utilisables en extérieur, qui pourrait servir pour nos cérémonies et également être prêtées aux habitants de St-Seurin. Cette proposition ne rencontre pas d'opposition.

2023/06/05 - CÉRÉMONIE DU 09 JUILLET

Le déroulement sera identique à celui des années passées, à savoir, rassemblement place de l'Église, départ en fanfare, avec les véhicules anciens, jusqu'à la Mairie, dépôt de gerbes au Monument aux Morts et au Jardin des Justes, discours des Anciens Combattants et du Maire, retour à l'Église où la commune offrira le verre de l'amitié et repas préparé par le Comité des Fêtes.

2023/06/06 - QUESTIONS DIVERSES

Yves ARCHAMBAUD : a assisté à la journée porte ouverte de la RESE, à l'inauguration de la maison de santé à PÉRIGNAC et du Port du Lys à SALIGNAC. Avec Marianick LAURINE, ils ont participé à la réunion, à PÉRIGNAC, sur l'agrandissement des vestiaires (séparation hommes/femmes) du Centre de Secours des Pompiers (21 en poste) et l'achat d'un nouveau véhicule. Ces investissements pourraient, après subventions du

Département et autres, être facturés aux communes bénéficiaires du service, au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'interventions annuelles. La dépense pour ST-SEURIN serait de 10 000 à 17 000 €. Cimetière : 17 personnes sont venues, bénévolement, nettoyer et désherber le cimetière.

Patrick BARTHOU : Attention, problèmes de cambriolages sur la commune.

Bernard GUILLET : a assisté à l'Assemblée Générale des propriétaires riverains de la Seugne : désormais, ils gèrent tous les fossés. Si on veut en faire curer, il faut leur en faire la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 30.

Signatures :

La Secrétaire de séance,
Marianick LAURAINÉ

Le Maire,
Yves ARCHAMBAUD